



Charte éthique

Code de conduite

L'importance de la réputation. En tant que groupe de distribution de qualité bénéficiant de la confiance de constructeurs de premier rang pour la promotion de leurs produits sur le continent africain, en Belgique, Grande-Bretagne, au Luxembourg et aux Pays-Bas, le groupe SMT (SMT Holding SA avec ses filiales, ensemble ci-après « **SMT** ») dépend fortement de sa reconnaissance sans faille par le marché et les régulateurs.

Parce que nous devons préserver notre modèle économique et parce que nous sommes conscients de l'impact que nous pouvons avoir sur les communautés locales, nous travaillons sans relâche, jour après jour, pour adopter des **valeurs d'entreprise** aussi rigoureuses que possible. Ces valeurs s'étendent du commerce équitable à la dignité humaine, de l'interdiction de la corruption au respect interraciel et de l'égalité des chances aux préoccupations écologiques, entre autres.

Nous pensons légitimement que l'une des raisons de notre succès est que nous n'avons jamais toléré la moindre pratique contestable et que nous avons sans cesse respectés des principes professionnels stricts. Explorer les opportunités, en respectant des standards justes. Cette Charte éthique vise à rappeler à chacun d'entre nous (managers, employés et collaborateurs externes) l'importance de plusieurs principes, **que chaque personne travaillant pour SMT est formellement invitée à respecter.**

Ces principes ont des origines diverses : cadre légal et réglementaire, engagements contractuels, attentes de nos partenaires commerciaux ou simplement bon sens et bonnes pratiques. Ils ont tous le même dessein : préserver la crédibilité de SMT en tant que groupe international de premier ordre, concurrent loyal sur les marchés de distribution d'équipement et employeur de premier choix (dans chaque pays où nous sommes présents).

Nous saisissons l'occasion pour rappeler à nos employés l'**Objectif** de SMT qui est celui de **Fostering Communities (Favoriser et soutenir les communautés)** et les **Valeurs** que nous défendons au quotidien dans toutes nos activités: **Caring (Être bienveillant)**, **Daring (oser)** et **Sharing (partager)**. Nous accordons la plus grande attention à nos clients et partenaires commerciaux et nous veillons au bien-être de nos employés. Nous osons innover et élargir les possibilités. Nous travaillons ensemble et partageons notre expertise de manière transparente.

C'est dans cet esprit que la direction de SMT a adopté cette Charte éthique et demande à toutes les personnes actives au sein de SMT (ci-après les « employés ») d'adhérer également aux dix principes fondamentaux exposés ci-dessous. Si une entité du groupe SMT a adopté une règle plus stricte, cette dernière sera d'application.

1. Respect de la Loi
2. Dignité Humaine
3. Travail Equitable
4. Comptabilité Saine
5. Lutte contre le Blanchiment d'Argent
6. Neutralité
7. Interdiction de la Corruption
8. Concurrence Loyale
9. Préoccupation Environnementale et Durabilité
10. Protection des Actifs du Groupe

1. Respect de la Loi

SMT s'engage à respecter strictement le cadre légal et réglementaire de **chaque juridiction** dans laquelle elle opère.

Nous considérons qu'il est de notre devoir de nous informer de manière proactive des législations nationales et régionales (notamment l'**OHADA** pour le continent africain, le cas échéant, par exemple) qui peuvent s'appliquer à nos activités.

À cette fin, chaque employé de SMT est invité à contacter le département Legal and Compliance du siège de SMT à Bruxelles en Belgique s'il a la moindre question.

Cette diligence proactive s'applique également aux **traités internationaux** et bilatéraux (y compris ceux imposant des embargos commerciaux) ainsi qu'aux principaux actes législatifs étrangers (tels que la loi sur les pratiques de corruption étrangères des États-Unis d'Amérique – *Foreign Corrupt Practices Act*).

Sous la responsabilité du CEO, du Directeur Général / Managing Director, ou du General Manager (selon le cas) de chaque filiale de SMT, notre mission collective consiste à nous assurer que notre groupe n'enfreint aucune règle de droit, et cela, en aucune manière.

Pour y parvenir, nous nous entourons des conseils de **cabinets d'avocats** internationaux les plus réputés. Nous développons en parallèle notre propre réseau de prestataires juridiques de confiance (avocats et notaires) principalement à travers le continent africain.

2. Dignité Humaine

Le **respect** d'autrui (quel que soit l'origine ethnique, sexe, âge, nationalité, religion, orientation sexuelle, ...) et la promotion de la **diversité** se trouvent au cœur du projet entrepreneurial de SMT.

Etant donné que nos activités reposent principalement sur une interaction étroite et quotidienne avec tous nos collègues et partenaires (clients, fournisseurs, partenaires commerciaux, membres de communautés locales, etc.) originaires de divers pays, nous veillons attentivement au respect de la diversité. Il est essentiel pour SMT d'être perçu à juste titre comme un défenseur de l'**intégrité individuelle et de l'inclusion**.

Dans ce cadre, le respect des Droits de l'Homme universellement reconnus doit être considérée comme la base (et non comme le but ultime). SMT s'engage fermement à respecter ces droits fondamentaux ainsi qu'à adopter une attitude respectueuse et pleine de bon sens envers les autres.

3. Travail Equitable

SMT s'engage à offrir des conditions d'emploi respectueuses, gratifiantes et équilibrés à chaque membre de son personnel.

Afin de promouvoir la **Diversité**, notre groupe est fier d'appliquer une politique stricte d'**Egalité des Chances** pour le recrutement de nouveaux collaborateurs. Il garantit en outre un salaire décent à chaque employé, quel que soit le pays dans lequel il travaille, son sexe ou son niveau d'ancienneté.

Nous veillons également à offrir à nos employés un **environnement de travail** sûr, sain et agréable.

De toute évidence, SMT n'emploie que des personnes ayant atteint l'âge légal pour travailler et condamne fermement le harcèlement sexuel ou moral.

Enfin, SMT respecte la possibilité d'organiser une **représentation** adéquate du personnel et/ou l'affiliation à un syndicat, conformément à la législation du travail applicable.

4. Comptabilité Saine

Nous sommes conscients de l'importance capitale que revêt la tenue de livres comptables **transparents**, détaillés et fiables au niveau du groupe, mais aussi au niveau de chacune de nos filiales.

Une politique comptable saine ne poursuit pas uniquement des objectifs de gestion et audit internes. Elle sert également l'intérêt de nombreux tiers, dont les administrations fiscales, nos commissaires aux comptes, nos créanciers et le grand public en général.

Pour optimiser la qualité de nos **livres comptables**, nous avons mis en place plusieurs mécanismes, dont :

- (i) la définition de règles comptables à l'échelle du groupe (se rapportant par exemple à la dépréciation des stocks ou à l'amortissement des immobilisations) ;

- (ii) la désignation de commissaires aux comptes / auditeurs locaux outre notre commissaire aux comptes / réviseur d'entreprise principal (au niveau du siège en Belgique) ; et
- (iii) la désignation de **Contrôleurs de gestion** à divers niveaux de l'organisation de SMT.

SMT s'engage à améliorer encore la qualité de ses données financières et requière en ce sens une collaboration entière et totale de chaque membre de ses équipes comptables.

5. Lutte contre le blanchiment d'argent

Nous partageons la préoccupation légitime de nos partenaires commerciaux et financiers que des opérations commerciales puissent contribuer directement ou indirectement à des activités de blanchiment d'argent.

Par cette Charte éthique, SMT s'engage à **lutter** activement contre le blanchiment de fonds générés par des activités criminelles.

Nos efforts sincères à ce niveau incluent la maximisation des opérations sans argent liquide, le recours permanent à des montages financiers structurés impliquant des banques régulées (et réputées), notre refus de traiter avec des entités offshore sans justification valable, l'examen raisonnable de nos potentiels clients (« **Know Your Client** ») et le traçage (autant que possible) de l'origine des fonds.

En outre, nous nous engageons fermement à signaler aux autorités compétentes tout motif sérieux de suspicion de blanchiment d'argent par l'un de nos clients ou partenaires commerciaux, quel qu'il soit.

6. Neutralité

En tant que groupe entrepreneurial, nous attendons de nos employés qu'ils démontrent une neutralité politique dans l'exercice de leurs fonctions, s'abstiennent d'accepter des **mandats publics** dans quelque pays que ce soit et nous exigeons une transparence totale de leur part.

Nous surveillerons également de près tout rapprochement entre nos employés et des dirigeants politiques (ou des fonctionnaires publics influents) et nous nous engageons à signaler ce type de rapprochement à

tous nos principaux partenaires commerciaux et financiers, en toute **transparence**.

Les employés ne peuvent en aucun cas tenir des propos susceptibles de discréditer ou de nuire à **l'image ou la réputation** de SMT. En outre, ils ne peuvent participer directement ou indirectement à des activités portant atteinte à l'intérêt, à l'image ou à la réputation de SMT.

7. Interdiction de la Corruption

En référence à ce qui précède, nous réaffirmons la **tolérance zéro** de SMT à l'égard d'actes de corruption, qu'il s'agisse de corruption active de fonctionnaires publics ou de corruption liée à nos transactions avec les représentants de clients privés.

Une fois de plus, nous insistons sur le fait que toute contribution d'influence illégitime ne serait pas uniquement immoral, mais exposerait également SMT en tant que groupe (dans l'ensemble des marchés où il est présent) à un dégât réputationnel que nous ne pouvons accepter.

Nous sommes conscients (et nous insistons sur le fait que chaque employé de SMT doit l'être également) qu'un seul fait de corruption peut détruire une réputation bâtie au fil des ans.

Il est également évident pour chaque employé que la corruption est une **infraction pénale** sérieuse appelant de lourdes sanctions criminelles.

Pour toutes ces raisons, SMT continuera à interdire, traquer et, si nécessaire, de sanctionner de façon adéquate tout acte de qui irait à l'encontre de cette Charte éthique ou à la loi.

Il est clair pour nos propres employés que le paiement d'une somme d'argent (quel qu'en soit le montant, même faible), l'octroi de tout type d'avantage personnel et/ou l'offre de tout cadeau à des fonctionnaires publics ou à des représentants de clients est susceptible d'être qualifié d'acte de corruption.

De même, nous attendons de tous nos employés qu'ils refusent la moindre somme d'argent ou le moindre avantage illégal qui leur serait offert dans le cadre de l'une de leurs missions pour SMT.

Nous insistons également sur notre devoir de respecter strictement les règles relatives aux **marchés publics** (qui peuvent être applicables pays

par pays) pour chaque vente aux gouvernements, organismes publics et administrations.

Enfin, nous attendons de nos employés qu'ils respectent les standards susmentionnés aussi dans leur vie privée.

8. Concurrence Loyale

En tant que leader respecté sur différents marchés, SMT ne craint pas la concurrence respectueuse et adopte une conduite **loyale** et respectueuse envers ses rivaux professionnels.

Ceci inclut un engagement à ne pas collecter de façon malhonnête des informations commerciales ou financières sensibles relatives à nos **concurrents**.

Nos employés sont tenus d'adhérer strictement aux **règles de concurrence** applicables.

Cela implique également que nous ne pouvons pas décrocher des contrats commerciaux ou des opportunités professionnelles par des moyens inappropriés.

SMT s'engage aussi à **sanctionner** sévèrement tout acte de diffamation qui pourrait être commis par ses employés à l'encontre d'un concurrent.

9. Préoccupation Environnementale et Durabilité

Nous nous efforçons d'être **éco-responsables** autant que possible, notamment en privilégiant le recyclage ou la réaffectation de matériaux usés dans nos installations, en triant nos déchets et en surveillant notre consommation électrique.

Par ailleurs, nous essayons de minimiser notre empreinte carbone en **rationalisant** les déplacements aériens professionnels et logistiques.

Par la présente, nous confirmons que nous sommes ouverts à toutes les **idées éco-responsables** que pourraient avoir nos employés et que nous nous engageons, dans la mesure du possible, à mettre en œuvre lesdites suggestions.

10. Protection des Actifs du Groupe

Les employés de SMT doivent garder à l'esprit l'intérêt du groupe, **avant** leur propre intérêt.

Il est attendu de la direction de SMT qu'elle adhère aux principes de **Gouvernance d'Entreprise** applicables.

Nonobstant son ambition constante de se développer, SMT assure aussi l'emploi de plus de 1.600 employés, sert les intérêts de fournisseurs importants, répond aux besoins de ses clients et contribue au développement d'économies et de communautés locales en accord avec son Objectif de **Fostering Communities (Favoriser et soutenir les communautés)**.

Pour protéger chacune des parties prenantes, il est essentiel de préserver les actifs du groupe en évitant (ou en signalant) tout **conflit d'intérêt** personnel.

Nous rappelons également à chaque employé que les avoirs, actifs mobiliers, meubles et fournitures de bureau du groupe ne peuvent être utilisés que dans l'intérêt propre du groupe.

De même, il est important que chacun de nous garantisse la stricte **confidentialité** des informations sensibles de SMT et défende au mieux la propriété intellectuelle du groupe.

Engageons-nous tous ensemble, en équipe, à souscrire et à respecter cette Charte éthique !

Cette Charte éthique n'a pas pour vocation de rester un document inutile, enfermé dans le tiroir d'un bureau. Elle contient une partie de l'essence même de SMT et doit donc être mise en œuvre scrupuleusement par tous les employés de SMT, sous l'œil attentif de la direction de SMT.

En gardant cet objectif à l'esprit, SMT doit contrôler de façon proactive et réactive le suivi précis de cette Charte éthique dans chaque filiale.

Le Département Legal and Compliance de SMT reste à la disposition de chacun d'entre vous si vous souhaitez recevoir des éclaircissements ou une formation spécifique sur l'un des sujets susmentionnés.

Vous devez comprendre que chaque violation des principes énoncés ci-avant sera considérée soit comme une faute grave ou une négligence (susceptible de justifier un renvoi immédiat pour faute et, dans les cas les plus graves, une plainte pour dommages et intérêts), soit comme une infraction pénale (susceptible de justifier un rapport officiel aux autorités compétentes).

Veillez prendre le contenu de cette Charte éthique au sérieux – SMT agira en conséquence.

Vous pouvez **télécharger** cette Charte éthique sur le site internet de SMT (www.smt.network). N'hésitez pas à la partager.

Merci d'envoyer toute question ou tout **commentaire** que vous pourriez avoir au sujet de son contenu et/ou de la manière dont notre groupe met effectivement en œuvre les valeurs susmentionnées par e-mail à notre Département Legal and Compliance (compliance@smt.network).

Nous vous encourageons également à **signaler les violations** de cette Charte par tout représentant de SMT (qu'il s'agisse de violations présumées ou avérées) au Département Legal and Compliance. À cet effet, vous pouvez utiliser l'adresse e-mail mentionnée ci-avant. Notre équipe préservera, autant que possible, l'anonymat de votre retour.

Merci d'avance pour votre implication.